

Notes d'information du

SRED

Service de la recherche en éducation du Département de l'Instruction Publique de l'Etat de Genève

L'apprentissage dual à Genève en 1997-1998

Eric Decarro

L'essentiel, en bref

Au 31 décembre 1997, on observe, pour la 1ère fois depuis 1983, une augmentation - modérée - du nombre des contrats d'apprentissage en cours (tous degrés réunis). Avec 4408 contrats recensés, l'effectif des apprenti-e-s en emploi progresse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. La progression des jeunes gens est un peu plus marquée que celle des jeunes filles. Cette légère reprise a surtout profité aux professions de la *vente*, dans une moindre mesure aux

formations de *l'industrie et des métiers*, ainsi qu'à celles des *«autres services»* (en particulier les *soins médicaux*). Par contre, le recul se poursuit dans les *professions techniques* et dans les apprentissages du *commerce et bureau* (surtout dans le secteur bancaire).

Le nombre des contrats d'apprentissage conclus dans l'année progresse aussi légèrement en 1997 passant de 1706 à 1719 (+ 0,8 %); cette augmentation est exclusivement due à la progression du nombre des contrats conclus par les jeunes gens, celui des nouveaux contrats signés par

les jeunes filles ayant connu un nouveau fléchissement. Bien que très légère, cette progression du nombre des contrats conclus en 1997 contraste avec le recul quasi-continu, et parfois très accusé, des flux d'entrée en apprentissage observé entre 1982 et 1996. 1

La hausse a été sensible dans le secteur de la *vente*, ainsi que dans les groupes de professions de *l'alimentation* et de *l'industrie métallurgique et de machines*. En revanche, le recul du nombre des nouveaux contrats se poursuit dans les professions du *bureau (em-*

Les deux voies de la formation professionnelle: apprentissage dual et apprentissage en école

Par l'apprentissage en entreprise

accompli dans une entreprise ou une administration publique, avec fréquentation simultanée de l'école professionnelle (1 à 2 jours par semaine, selon les professions). Cette dernière dispense l'enseignement professionnel ainsi que des cours de culture générale. Le contrat d'apprentissage est signé par le maître d'apprentissage (l'employeur), l'apprenti et, cas échéant, le représentant légal de ce dernier. Il stipule le contenu et la durée de la formation (2 à 4 ans selon la profession), ainsi que les conditions de travail liées à l'apprentissage et doit être approuvé par l'autorité cantonale (à Genève, l'Office d'orientation et de formation professionnelle)1.

Par l'apprentissage à l'école

à plein temps accompli dans le cadre du CEPTA (Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal) ou de l'Ecole des arts Décoratifs qui dispensent à la fois la formation pratique et l'enseignement professionnel. L'école professionnelle assume dans ce cas la fonction de maître d'apprentissage, et le contrat d'apprentissage doit être remis par l'école à l'autorité cantonale. Dans les deux filières, l'apprentissage débouche sur un certificat fédéral de capacité (CFC), à l'exception de (rares) formations duales spécifiquement genevoises qui donnent lieu à un certificat cantonal. Au 31 décembre 1997, on recensait 4408 apprentis dual et 877 apprentis en école à temps plein.

ployé-e-s de commerce et de bureau), dans les professions techniques (dessinateurs), dans certaines branches de l'industrie et des métiers (textile, industrie du bois, industrie graphique et bâtiment), et dans le groupe des «soins corporels» (coiffure, esthétique).

Enfin, le nombre des candidats à l'examen final diminue sensiblement en 1997, tombant en un an de 1640 à 1552 (-5,4 %). Le taux de réussite à l'examen étant demeuré stable à 78 %, il s'ensuit une diminution du nombre des diplômes délivrés : celui-ci régresse à 1204 certificats de capacité (- 83 certificats, soit - 6,4 %). Les jeunes filles (-12,6 %) sont plus fortement affectées par cette dernière diminution que les jeunes gens (-1,5% seulement). La baisse affecte principalement les professions du commerce et bureau (en particulier, dans les banques, fiduciaires et assurances). D'autres groupes de professions sont touchés, mais à un moindre degré : l'industrie métallurgique et de machines, les professions techniques, les soins corporels, les autres professions des services.

Un regard sur l'évolution depuis 1970 montre que le nombre des diplômes délivrés a atteint son maximum en 1987 et 1988 avec 1855 certificats de capacité; depuis lors, la tendance est fortement orientée à la baisse, malgré quelques reprises ponctuelles; c'est ainsi qu'en 1997, le nombre des diplômes délivrés est tombé pour la première fois à un niveau inférieur à celui de 1970.²

Evolution des effectifs

Le nombre des apprenti-e-s sous contrat dans le canton a progressé en 1997, passant, d'une année à l'autre, de 4342 à 4408 (+ 1,5 %).

Cette croissance concerne tant les jeunes gens que les jeunes filles; elle est toutefois un peu plus marquée parmi les premiers, dont le nombre croît de 48 unités (+ 1,8 %) tandis que celui des apprenties n'a augmenté que de 18 (+ 1,1 %). En conséquence, la part des jeunes filles parmi l'ensemble des apprentis diminue légèrement, à 37% environ, tandis que celle des garçons s'établit à 63 %. De manière générale (cf. tableau 1), on constate que la très lente féminisation de l'apprentissage observée dans les années 70, puis dans les années 80, à la faveur de la progression de l'apprentissage dual dans les professions du bureau, marque un net temps d'arrêt ces dernières années³.

Légère reprise, enfin

Comme le montre le tableau 1, la légère hausse des effectifs d'apprentis intervenue en 1997 inter-

Tableau 1
Evolution des effectifs
d'apprentis depuis 1970

1971 2960 1472 4432 1972 3005 1592 4597 1973 3176 1722 4898 1974 3393 1811 5204 1975 3537 2085 5622 1976 3390 2133 5523 1977 3376 2083 5459 1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1990 3352 1997 5349	Année	Garçons	Filles	Total	
1972 3005 1592 4597 1973 3176 1722 4898 1974 3393 1811 5204 1975 3537 2085 5622 1976 3390 2133 5523 1977 3376 2083 5459 1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082	1970	2805	1477	4282	
1973 3176 1722 4898 1974 3393 1811 5204 1975 3537 2085 5622 1976 3390 2133 5523 1977 3376 2083 5459 1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082	1971	2960	1472	4432	
1974 3393 1811 5204 1975 3537 2085 5622 1976 3390 2133 5523 1977 3376 2083 5459 1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1993 2834 1742 4576	1972	3005	1592	4597	
1975 3537 2085 5622 1976 3390 2133 5523 1977 3376 2083 5459 1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445	1973	3176	1722	4898	
1976 3390 2133 5523 1977 3376 2083 5459 1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445	1974	3393	1811	5204	
1977 3376 2083 5459 1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1975	3537	2085	5622	
1978 3296 1910 5206 1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1976	3390	2133	5523	
1979 3433 1975 5408 1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1977	3376	2083	5459	
1980 3577 2050 5627 1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1978	3296	1910	5206	
1981 3831 2285 6116 1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1979	3433	1975	5408	
1982 3904 2331 6235 1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1980	3577	2050	5627	
1983 3997 2378 6375 1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1981	3831	2285	6116	
1984 3906 2425 6331 1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1982	3904	2331	6235	
1985 3745 2335 6080 1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1983	3997	2378	6375	
1986 3689 2344 6033 1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1984	3906	2425	6331	
1987 3588 2272 5860 1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1985	3745	2335	6080	
1988 3606 2187 5793 1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1986	3689	2344	6033	
1989 3546 2075 5621 1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1987	3588	2272	5860	
1990 3352 1997 5349 1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1988	3606	2187	5793	
1991 3171 1911 5082 1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1989	3546	2075	5621	
1992 3023 1832 4855 1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1990	3352	1997	5349	
1993 2834 1742 4576 1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1991	3171	1911	5082	
1994 2765 1680 4445 1995 2784 1610 4394	1992	3023	1832	4855	
1995 2784 1610 4394	1993	2834	1742	4576	
	1994	2765	1680	4445	
1996 <i>2725 1617</i> 4342	1995	2784	1610	4394	
	1996	2725	1617	4342	
1997 <i>2773 1635</i> 4408	1997	2773	1635	4408	

rompt la tendance à la baisse constatée depuis 1983.

En 1996, au creux de la courbe, la diminution observée par rapport à l'effectif record de 1983 (6375 apprenti-e-s), atteignait 2033 contrats, ce qui représente un recul d'environ 32%. Suite au léger redressement survenu en 1997, la perte d'effectif - par rapport à 1983 - est retombée au-dessous de 2000 apprentis; elle affecte tant les jeunes gens que les jeunes filles, et dans des proportions presque identiques, autour de 31 %.

Evolution démographique et effectif des apprentis

Trois facteurs principaux influent sur l'évolution de l'effectif des apprentis: la courbe démographique, les changements de situation économique (récession ou expansion), et les modification structurelles dans les orientations des jeunes en matière de formation (« préférences pour les études »). Les rapports entre ces 3 facteurs sont complexes. L'évolution démographique est évidemment un facteur de base, mais son influence sur l'effectif des apprentis peut être renforcée ou contrariée par l'action des deux autres.

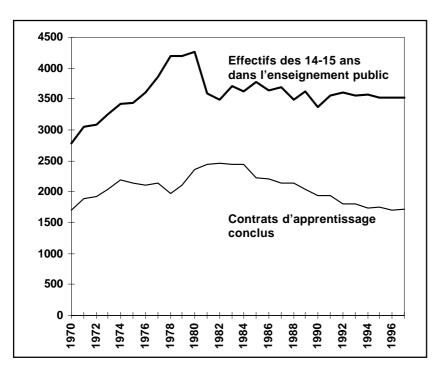
L'évolution des générations de 14-15 ans fréquentant l'enseignement public constitue un aspect important de l'évolution démographique : c'est essentiellement au sein de chacune de ces cohortes que se recruteront, dès l'année suivante, les nouvelles volées d'apprentis. Cette influence tend d'ailleurs à s'étaler sur plusieurs années, compte tenu de l'institutionnalisation de fait, pour la majorité des élèves, d'un 10ème degré dans un établissement postobligatoire, et de la tendance corrélative à différer l'entrée en apprentissage⁵. D'autre part, il faut tenir compte du recrutement interne à l'apprentissage dual.

Le graphique 1 permet de comparer la courbe des générations de 14-15 ans fréquentant l'enseignement public avec celle des

nouveaux contrats conclus; il est clair qu'on ne saurait comparer terme à terme ces deux courbes pour les raisons mentionnées ci-dessus. On peut cependant observer que dans une première phase qui va de 1970 au début des années 80, leur allure présente une nette ressemblance, les effectifs progressant de part et d'autre à un rythme soutenu. Durant cette période, l'apprentissage bénéficie donc, à côté des autres filières de formation - bien qu'à un degré légèrement moindre de cette croissance démographique : les effectifs de 14-15 ans fréquentant un établissement d'enseignement public progressent ainsi de 53 % de 1970 à 1980, et celui des nouveaux contrats d'apprentissage de 45 % entre 1970 et 1982. Le décalage dans les points culminants - et la différence d'allure de la courbe après ce point - reflètent l'écart entre la dernière année de scolarité obligatoire et l'entrée en apprentissage, et l'étalement dans le temps de cette dernière. On notera cependant la rupture dans la progression de la courbe des nouveaux contrats intervenue entre 1974 et 1978, suite à la brutale récession de l'automne 74.

Dans la seconde phase, du début 1980 à 1996, les deux courbes tendent à s'écarter : l'effectif des volées libérables chute ainsi entre 1980 et 1981, passant d'une année à l'autre de quelque 4250 individus à 3600 environ. Au travers d'une évolution en dent de scie, il tend ensuite à se stabiliser jusqu'en fin de période aux alentours de ce chiffre. Tandis que le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage, après une phase de maintien au point culminant atteint en 1982, entame dès 1985 une régression certes moins brutale mais quasi-continue jusqu'en 1996. Au total, sur l'ensemble de la période qui va du début des années 80 à 1996, le nombre des nouveaux contrats a connu une diminution nettement plus prononcée (- 31 %) que l'effectif des générations de 14-15 ans fréquentant l'enseignement public (-17%). Il est dès lors évident que les deux autres facteurs que sont l'évolution de la situation économique et les modifications des choix des jeunes - tous deux jouant dans le même sens d'un affaiblissement de la place de l'apprentissage parmi les filières de formation - ont amplifié l'effet de réduction des cohortes de 14-15 ans.

Graphique 1
Evolution comparée du nombre des contrats
conclus dans l'année et de l'effectif des générations de
14-15 ans dans l'enseignement public (1970-1997)



Un rapide coup d'oeil sur le graphique 2 (page suivante) permet de constater la très grande sensibilité de l'apprentissage en emploi aux fluctuations de l'économie genevoise:
- progression spectaculaire des effectifs d'apprentis de 1970 à 1975, à la faveur de la croissance économique (en 1975, la décrue des flux d'entrée commence; pourtant l'effectif global continue de progresser par l'effet cumulatif des flux d'entrée précédents);
- recul marqué de 1975 à 1978, suite à la brutale récession de l'automne 1974, qui se prolonge l'année sui-

- reprise de la progression des effectifs de 1978 à 1983;
- enfin, régression continue des effectifs d'apprentis de 1983 à 1996.

Si l'on fait abstraction du facteur démographique, cette dernière diminution tient à plusieurs causes d'ordre économique qui se succèdent, et parfois se combinent:

1.

Impact de la rationalisation et du redimensionnement de l'industrie et de l'artisanat dans le canton, notamment dans l'industrie genevoise des machines, dont le mouvement de restructuration - et de rétraction - amorcé à la fin des années 70, arrive à son terme au début des années 80;

2.

Premiers signes de recul des contrats d'apprentissage dans les services à la fin des années 80, en particulier dans les professions du commerce et bureau, jusque-là en constante expansion;

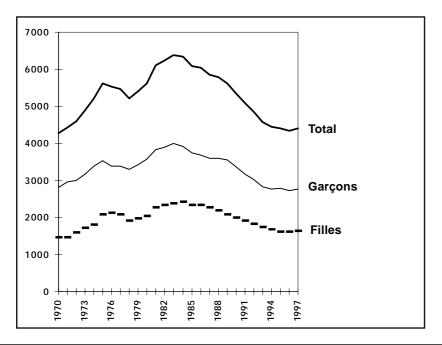
3.

Diminution brutale du nombre des contrats d'apprentissage dans les professions techniques du bâtiment dès 1990, suite à l'entrée en crise du secteur de la construction genevoise; cette crise sectorielle ouvre à Genève la violente récession du début des années 90:

4.

Impact de la récession persistante des dernières années et du mouvement de rationalisation en cours dans le secteur bancaire.

Graphique 2
Evolution des effectifs d'apprentis en entreprise depuis 1970



Quelques problèmes actuels de l'apprentissage en entreprise

La régression de l'apprentissage dual qu'on constate dès 1983 tient aussi au développement de la scolarité post-obligatoire, et à la «préférence pour les études» qui s'exprime dans tous les milieux sociaux, y compris dans les familles d'ouvriers et d'employés, à la faveur de la démocratisation des études. Ce phénomène est par-

ticulièrement fort chez les filles. Le graphique 3, qui porte sur la période 1970-1997, montre clairement quelle a été l'évolution de la répartition des jeunes scolarisé-e-s dans l'enseignement postobligatoire entre les différentes filières. Les parts des élèves du Collège et surtout des 3 écoles secondaires supérieures (Ecole d'ingénieurs, Ecole supérieure de commerce et Ecole de culture générale⁶) ont ainsi nettement augmenté durant la période considérée, tan-

dis que celle des apprentis en entreprise n'a cessé de diminuer depuis le milieu des années 70, chutant de 43,8 % de l'ensemble des jeunes scolarisés dans l'enseignement post-obligatoire en 1975 à 27,6% en 1997.

L'apprentissage dual connaît aussi, actuellement, une crise spécifique - du point de vue du contenu des formations dispensées - qui tient aux bouleversements des processus de travail de ces dernières années, ainsi qu'aux modifications très rapides des profils de qualification requis. Les règlements d'apprentissage des professions peinent à suivre des développements aussi impétueux, d'autant que la notion même de profession est parfois remise en cause. Dans certains secteurs confrontés à une véritable révolution technologique, comme l'imprimerie, les procédés de production changent de plus en plus rapidement, frappant d'obsolescence les formations acquises.

Par ailleurs, les développements de la précarisation du travail ne sauraient rester sans conséquence pour la formation professionnelle. L'incertitude sur les développements futurs ainsi que le rétrécissement de l'horizon-temps qui résultent de l'intensification de la concurrence n'incitent guère les entreprises à s'engager dans des processus de formation d'apprentis; surtout quand elles jugent qu'elles-mêmes n'en bénéficieront pas directement à l'avenir.

Graphique 3

Evolution du pourcentage des apprentis en entreprise parmi l'ensemble des jeunes scolarisés dans l'enseignement postobligatoire

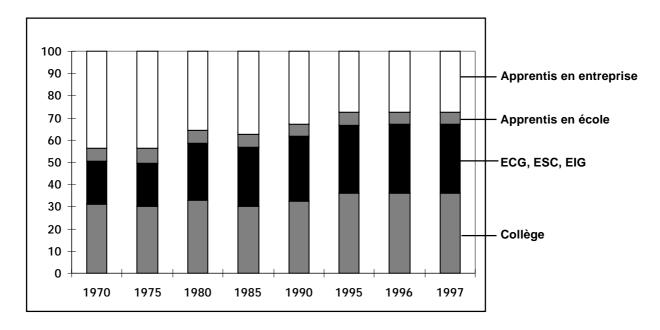


Tableau 2
Evolution de l'apprentissage en entreprise par secteur professionnel (nombre d'apprenti-e-s)

secteur professionnel	1983	1985	1990	1995	1996	1997
horticulture sylviculture	138	152	85	84	103	106
industrie et métiers	2407	2227	1784	1632	1635	1662
prof. techniques	470	452	480	259	260	248
commerce,bureau	1846	1853	1826	1383	1354	1335
vente	603	585	538	542	539	595
autres prof. services	911	811	636	494	451	462
TOTAL	6375	6080	5349	4394	4342	4408

Tableau 3
Apprentissage en entreprise par secteur selon le genre, 1997

	Nombre			en %			
secteur professionnel	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
horticulture sylviculture	80	26	106	2.9%	1.6%	2.4%	
industrie et métiers	1578	84	1662	56.9%	5.1%	37.7%	
prof. techniques	163	85	248	5.9%	5.2%	5.6%	
commerce, bureau	550	785	1335	19.8%	48.0%	30.3%	
vente	231	364	595	8.3%	22.3%	13.5%	
autres prof. des services	171	291	462	6.2%	17.8%	10.5%	
TOTAL	2773	1635	4408	100.0%	100.0%	100.0%	

Evolution des effectifs selon le secteur économique et les groupes de profession entre 1996 et 1997

L'augmentation du nombre des apprentis enregistrée en 1997 s'explique par la croissance de l'effectif des apprentis dans le secteur de l'industrie et des métiers (+ 27), dans celui des autres professions des services (+ 11), et surtout dans le secteur de la vente (+ 56). En revanche, le recul se poursuit dans les professions techniques (-12) et dans les professions de l'organisation, administration et bureau (- 48).

Concernant **l'industrie et les métiers**, on observe une progression des effectifs dans les professions de *l'alimentation*, *de l'industrie métallurgique et construction de machines* (en particulier réparateurs sur autos et informaticiens), de *l'industrie horlogère* et du *bâtiment* (maçons, carreleurs). Par contre, les professions de *l'industrie graphique* connaissent une nouvelle diminution du nombre de jeunes en apprentissage.

La diminution observée dans les professions du **bureau** touche les deux professions du groupe : l'effectif des employé-e-s de bureau - une formation courte, moins exigeante que celle d'employé-e de commerce - diminue ainsi de 12 % en un an, à

117 apprentis; quant au recul du nombre des apprentis de commerce, il s'explique par la nouvelle - et forte diminution intervenue dans les banques : dans cette branche, l'effectif des employé-e-s de commerce passe en effet, d'une année à l'autre, de 280 à 231, soit une diminution de 17,5 %. Cette réduction exprime un relatif désengagement du secteur bancaire dans le domaine de la formation professionnelle duale.

On constate également une diminution du nombre des apprentis de commerce dans les fiduciaires et les assurances, moins accusée toutefois que dans les banques. Il convient enfin de signaler la sensible augmentation - à contre-tendance - du nombre des apprentis de commerce dans l'administration cantonale (+ 13 %, à 105 apprentis).

Enfin, l'évolution positive de l'effectif d'apprentis du secteur **autres services** s'explique par la hausse du nombre des apprenti-e-s dans les *soins médicaux*, Tqui a plus que compensé le recul intervenu dans les *soins corporels*.

Evolution de l'effectif d'apprentis selon le secteur et le groupe de professions de 1983 à 1997

Les tableaux 2 et 4 permettent de repérer les modifications qui ont

Structure des contrats d'apprentissage selon le secteur professionnel : différence marquée selon le genre

La structure des contrats d'apprentissage selon le secteur professionnel, telle qu'elle est saisie dans le tableau 2, a peu varié d'une année à l'autre : on constate une réduction du pourcentage des apprenti-e-s du bureau, ainsi que des professions techniques, tandis qu'au contraire la part des apprenti-e-s de la vente augmente sensiblement. On notera que les apprentis de l'horticulture additionnés à ceux de l'industrie et des métiers et des professions techniques constituent en 1997 environ 46 % des apprentis, les apprentis-e-s du bureau et de la vente environ 44 % et ceux des «autres services» (transports, hôtellerie et restauration, nettoyage, soins corporels, soins médicaux et professions artistiques) un peu plus de 10%.

Par ailleurs, comme le montre le tableau 3, la structure des contrats d'apprentissage selon le secteur diffère fortement selon le sexe : 88 % des apprenties se concentrent ainsi dans les secteurs du bureau, de la vente et des autres services (contre 34,3 % des garçons). Les jeunes filles sont en revanche très faiblement représentées dans le secteur de l'industrie et des métiers : 5 % seulement des jeunes filles entreprennent une formation professionnelle dans ce secteur, contre 57% des garçons. Et l'on note très peu d'évolution depuis 20 ans.

affecté, dans la durée (1983-1997), la structure des contrars d'apprentissage selon le secteur professionnel, et au sein de ceux-ci, selon le groupe de professions. Chacun des secteurs a connu, à un moment ou l'autre, une tendance à la diminution des effectifs , avec cependant des décalages dans le temps.

Le nombre d'apprentis dans **l'industrie et les métiers** a diminué de manière particulièrement brutale entre 1983 et 1990, plus modérée dans la prmière moitié des années 90, avant de se redresser timidement entre 1995 et 1997.

Presque toutes les groupes de professions de ce secteur ont connu une sévère réduction de leurs effectifs d'apprentis dans les années 80. On citera tout particulièrement les groupes des professions de *l'alimentation*, de *l'industrie du bois*, de *la peinture* et de *l'industrie métallurgique et de* machines. Les effectifs de l'industrie graphique ne se sont pas inscrits dans cette tendance : ils ont continué d'augmenter durant les années 80, avant de connaître, dès les années 1990, un brutal recul de leur effectif d'apprentis. Les professions du bâtiment, et surtout de l'industrie horlogère, ont connu une évolution atypique : dans le groupe du bâtiment, l'effectif d'apprentis a nettement régressé dans un premier temps, entre 1985 et 1990, avant de se redresser dans les années 90: en 1997, on retrouve quasiment l'effectif du début de période. Cette évolution apparaît ainsi à contre-tendance, si on la rapporte à celle du niveau d'activité de la branche : dans la période d'expansion de la construction, dans les années 80, la formation des travailleurs «sur le tas» semble avoir prédominé; désormais, malgré la crise et les surcapacités qui existent dans ce secteur, on observe un réel effort de la part des entreprises pour recruter et former des apprentis, en plus d'un effort continu pour qualifier des adultes⁷. Les appels de l'OOFP à ouvrir des places d'apprentissage - et les réactions positives des milieux professionnels à ceux-ci - expliquent sans doute cette évolution.

Enfin, les formations de l'industrie horlogère, longtemps confinées dans l'apprentissage en école à temps plein (école d'horlogerie et d'électricité), sont réapparues dans l'apprentissage dual à la fin des années 80, après une longue éclipse, et leurs effectifs d'apprentis ont connu un essor continu depuis lors (51 apprentie-s en 1997).

Les professions techniques se sont maintenues à un niveau élevé jusqu'en 1989, puis ont connu une chute dans les années 90, qui se poursuit actuellement. Les professions du dessin technique liées au bâtiment ou au génie-civil ont ainsi fortement souffert - et continuent de souffrir - de la crise de la construction qui s'est amorcée dès la fin de l'année 90 dans notre canton et se prolonge encore aujourd'hui.

L'effectif des apprentis des professions du **bureau** a fortement augmenté jusqu'en 1987, avant de connaître un retournement de tendance : la baisse est tout d'abord modérée jusque vers 1990 (le nombre d'apprentis se maintenant encore aux alentours de 1850), nettement plus brutale ensuite. Le mouvement de rationalisation dans les banques et les services, ainsi que les effets de la récession des années 90 expliquent largement ce brusque recul.

Tableau 4
Evolution de la répartition de l'apprentissage en entreprise selon le groupe de profession, nombre d'apprenti-e-s (1983 - 1997)

Année	1983	1985	1990	1995	1996	1997
Groupe de professions :						
horticulture	132	148	80	79	98	99
sylviculture	6	4	5	5	5	4
produits alimentaires, boissons	136	136	70	55	56	61
textiles	39	36	23	19	17	16
industrie du bois	164	136	96	69	77	76
industrie du papier	13	14	15	12	11	13
Industrie graphique	93	92	123	60	58	50
industrie du cuir	20	21	9	4	5	4
industrie chimique	3	0	0	7	0	0
terre, pierres, verre	22	26	7	18	12	10
industrie métallurgique et de machines	1464	1341	1136	1087	1054	1075
industrie horlogère	0	4	16	38	45	49
bijouterie	56	56	48	28	35	33
bâtiment	115	116	74	71	95	113
peinture	258	230	151	150	160	160
autres professions secteur production	24	19	16	14	10	12
dessinateurs, professions techniques	470	452	480	259	260	248
organisation, administration, bureau	1846	1853	1826	1383	1354	1335
vente	603	585	538	542	539	595
transports	14	11	7	6	6	4
autres professions transports	45	46	64	46	22	9
hôtellerie, restauration,	217	194	130	107	107	108
économie domestique nettoyage	8	15	9	6	6	4
soins corporels	222	198	131	144	144	137
soins médicaux	236	198	191	95	108	127
professions artistiques	60	58	57	35	38	41
autres professions	109	91	47	55	20	25
TOTAL GENERAL	6375	6080	5349	4394	4342	4408

Les professions de la **vente** ont tout d'abord connu une diminution modérée - de leur effectif d'apprentis au cours des années 80; ce dernier s'est ensuite stabilisé dans les années 90, avant d'enregistrer une forte augmentation en 1997. Il faut souligner que les professions de la vente supposent traditionnellement de moindres exigences scolaires à l'entrée que les professions du bureau. Des changements sont néanmoins en cours, avec la création de l'apprentissage de gestionnaire de vente en 3 ans.

Enfin, les effectifs des professions des **autres services** ont connu une chute entre 1983 et 1996; et ce

n'est qu'en 1997 qu'on constate un léger redressement. Tous les groupes de professions ont été touchés par ce recul durant la période mentionnée.

Dans les années 80, les soins médicaux, les soins corporels et l'hôtellerie, restauration ont connu une sensible régression, voire même très forte pour les deux derniers groupes. Dans les transports (suppression de l'apprentissage d'employé-e-s de transport aérien) et les professions artistiques, ce recul n'est intervenu qu'au cours des années 90. Enfin, le transfert de la formation d'aide-hospitalier - ère dans le centre de formation des professions de la santé et sa sortie du

statut de l'apprentissage, est la cause essentielle de la forte diminution du nombre des apprenti-e-s enregistrée depuis 1994 dans les *soins médicaux*.

Nouveaux contrats d'apprentissage

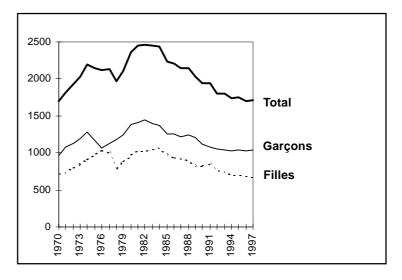
On observe en 1997 une très légère augmentation du nombre des nouveaux contrats par rapport à l'année précédente (+ 13 nouveaux contrats, soit + 0,8 %). Cette augmentation est exclusivement due aux jeunes gens (+ 17), le nombre des apprenties fléchissant légèrement. En conséquence, la part des jeunes filles dans les contrats d'apprentissage conclus a régressé à nouveau, pour s'établir fin 1997 à 39,4 %, l'un des plus bas niveaux atteint durant la période sous revue.

Le nombre des nouveaux contrats a sensiblement progressé dans le secteur de la vente et dans deux groupes de l'industrie et des métiers, l'alimentation et l'industrie des machines. Des augmentations moins marquées peuvent être observées dans les soins médicaux et les professions artistiques. En revanche, le mouvement de recul du nombre des contrats signés dans l'année se poursuit dans les professions du bureau, les professions techniques, dans certains groupes de l'industrie et des métiers (textile, industrie du bois, industrie graphique et *bâtiment*), et dans le groupe des «soins corporels» (coiffure, esthétique)

Si l'on examine l'évolution entre 1970 et 1997 (cf. graphique 4), on observe que le nombre des nouveaux contrats tend au début à croître fortement pour atteindre un niveau très élevé dès 1981; il se maintient jusqu'en 1984 à ce niveau. La courbe l'exprime bien, qui se présente, à son apogée, non pas comme un pic, mais comme un sommet en forme de table. Dès 1985, c'est la chute. La courbe des nouveaux contrats conclus est éloquente à cet égard. Même légère, la croissance du nombre des nouveaux contrats enregistrée en 1997 contraste ainsi avec la réduction quasi-continue, et parfois très abrupte, observée entre 1982 et 1996: pendant cette période, l'effectif des nouveaux contrats d'apprentissage a en effet chuté de 30 %.

L'évolution du nombre des nouveaux contrats présente des différences selon le genre. La diminution enregistrée depuis le début des années 80 a été plus forte en ce qui concerne les jeunes filles (- 36,7% contre-28% pour les jeunes gens).

Graphique 4
Evolution du nombre des contrats d'apprentissage conclus (1970-1997)



L'entrée en apprentissage à la sortie du CO n'est plus la règle

Une parenthèse s'impose ici : de 1983 à 1987, la réduction du nombre des places d'apprentissage dans l'industrie et les métiers, a pu être partiellement compensée par une constante progression de l'offre de places d'apprentissage dans les professions du commerce et bureau.

A cette différence près toutefois: l'entrée dans les apprentissages du bureau (employé-e-s de commerce et employé-e-s de bureau) suppose en moyenne un niveau scolaire plus exigeant, de sorte que pour des jeunes

sortant de 9ème Générale du Cycle d'orientation, ces formations sont nettement moins accessibles que celles de l'industrie et de l'artisanat.

D'autre part, comme l'a souligné J. Amos dans divers travaux⁸, il est de moins en moins fréquent que l'entrée en apprentissage intervienne immédiatement après le CO: la grande majorité des nouveaux apprentis provient désormais d'un établissement d'enseignement postobligatoire, fréquenté pendant au minimum une année (10ème degré) et l'âge moyen d'entrée en apprentissage tend à s'élever depuis plusieurs années.

Examens de fin d'apprentissage et diplômes délivrés

On observe enfin, en 1997, une diminution sensible, d'une année à l'autre, du nombre des candidat-e-s à l'examen de fin d'apprentissage. Le taux de réussite à l'examen, appréhendé globalement, étant demeuré stable par rapport à l'année précédente (78 %), il s'ensuit une diminution du nombre des certificats de capacité délivrés.

Le nombre total des candidat-e-s à l'examen de fin d'apprentissage a diminué de 88 unités (-5,4 %) et s'établit en 1997 à 1552 candidat-e-s. Sur ce nombre, 1202 candidat-e-s se présentaient à l'examen final pour la 1ère fois, 204 pour la seconde ou troisième fois et 146 en vertu de l'article 41 de la loi fédérale.

Quant au nombre total des diplô-

mes délivrés, il est de 1204 certificats de capacité, soit une diminution de 83 certificats (- 6,4 %). Les jeunes filles sont plus fortement affectées par cette diminution du nombre de certificats de capacité que les jeunes gens (- 12,6 % pour les jeunes filles; - 1,5 % pour les jeunes gens).

Si l'on examine cette évolution selon les branches, on observe que la réduction du nombre des diplômes affecte surtout le groupe des professions du bureau dont le nombre de certificats délivrés recule de 10 %. Parmi les groupes également touchés par cette réduction, mais dans une moindre mesure, on peut citer l'industrie métallurgique et construction de machines, les professions techniques, les soins personnels et les autres professions des services.

Dans le secteur du commerce et bureau, les banques sont particulièrement touchées : le nombre des certificats d'employés de commerce délivrés y tombe de 126 à 99. Les fiduciaires et les assurances connaissent aussi une régression du nombre de CFC délivrés dans la même profession, à un moindre degré toutefois. Dans les professions techniques, le recul est sensible dans les professions de laboriste, dessinateur en génie-civil et laborant (laborantine) en chimie

Dans le groupe de la construction de machines, ce sont les professions de mécanicien en motocycles, réparateur en automobiles et électroniciens qui sont concernées par le recul des CFC décernés. Contrastant avec la tendance générale, le nombre des certificats de capacité croît dans les professions de l'alimentation (+ 9), du bâtiment (+ 10), de la peinture (+ 10) et de la vente (+ 12).

Evolution depuis 1970

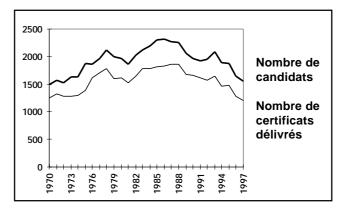
Si l'on examine le graphique 5 qui retrace l'évolution du nombre de candidat-e-s et des diplômes délivrés depuis 1970, on ne peut qu'être frappé par le parallélisme des deux courbes : les taux d'échec élevés qu'elles révèlent constituent ainsi une constante.

Pour réduire ces taux d'échecs, des améliorations devraient probablement être recherchées du point de vue des méthodes d'enseignement et de la formation dispensée dans l'entreprise.

Concernant l'allure des courbes, on constate dans un premier temps, de 1970 à 1988, une nette tendance à l'augmentation, entrecoupée par le recul survenu entre 1978 et 1981 (une conséquence décalée de la récession du milieu des années 70); alors que dans la seconde période, - de 1988 à 1997 - le nombre des candidat-e-s et

- 1. Il convient de souligner que les notions de « nouveaux contrats conclus » et « nouveaux apprentis » ne se recouvrent pas. Les « nouveaux contrats » englobent tous les contrats nouvellement conclus dans une profession durant l'année considérée : ils comprennent aussi, dès lors, les jeunes qui étaient déjà sous contrat d'apprentissage l'année précédente et qui ont soit changé de profession dans le cadre de l'apprentissage dual (par exemple, passage d'employé-e de commerce à employé-e de bureau au terme de la l'ère année), soit entrepris un nouvel apprentissage après l'obtention du diplôme dans une profession déterminée. Il existe en effet des professions d'apprentissage tout à fait complémentaires, certaines d'entre elles constituant un débouché logique après l'obtention du certificat de capacité dans une profession voisine. En 1997, selon la statistique du placement en apprentissage de l'OOFP, 7,5 % des jeunes qui ont conclu un nouveau contrat provenaient de l'apprentissage dual.
- 2. Il existe deux autres voies de formation en entreprise, destinées à des jeune s n'ayant pas les aptitudes nécessaires pour entreprendre un apprentissage ou en assimiler toutes les connaissances théoriques. La formation élémentaire (un à deux ans), complétée par un enseignement professionnel, débouche sur une attestation fédérale alors que la formation pratique, d'une durée égale à celle de l'apprentissage concerné,

Graphique 5 Evolution du nombre des candidat-e-s à l'examen et des certificats délivrés (1970 - 1997)



Sources et définitions:

Les données statistiques figurant dans cette note sont extraites du « recensement annuel de la relève dans les professions » de l'Office fédéral de la statistique. Dans ce cadre, la statistique de l'apprentisage concernant le canton de Genève est élaborée par le SRED à partir de la base de données scolaires tenue à jour par la Division des systèmes d'information et de gestion du DIP, en collaboration avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle. Les données concernant les élèves de l'enseignement postobligatoire proviennent de l'Annuaire statistique de l'enseignement du SRED.

Les **contrats d'apprentissage en cours** comprennent l'ensemble des contrats (tous degrés réunis) recensés à fin décembre.

Les contrats conclus comprennent les

nouveaux contrats conclus dans les différentes professions - relevant de certificats de capacité différents - durant l'année considérée, et toujours en vigueur au 31 décembre.

Les candidat-e-s à l'examen de fin d'apprentissage comprennent l'ensemble des apprenti-e-s qui se sont présenté-e-s à l'examen final dans l'année, que ce soit pour la lère, 2ème ou 3ème fois, ou en vertu de l'art. 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Celui-ci permet à des personnes, justifiant d'une pratique de la profession d'une durée d'une fois et demie celle de la formation de se présenter à l'examen de fin d'apprentissage.

Les certificats de capacité délivrés représentent l'ensemble des diplômes délivrés dans les différentes professions de l'apprentissage dual durant l'année considérée.

celui des diplômes délivrés régressent au contraire fortement. Signalons toutefois que cette régression est en partie la conséquence d'une réforme administrative : le changement de statut de la formation d'aide-hospitalierère - et sa sortie de l'apprentissage - ont entraîné une sensible diminution du nombre des certificats de capacité délivrés dès 1995 (en 1994 encore, 107 certificats ont été délivrés dans cette profession).

- et axée sur la pratique de la profession, débouche sur une attestation cantonale.
- 3. Le changement de statut de la formation d'aidehospitalier-ère et sa sortie de l'apprentissage a entraîné une sensible diminution du nombre des certificats de capacité délivrés dès 1995; en 1994 encore, 107 certificats ont été délivrés dans cette profession.
- 4. La très forte progression de l'effectif des jeunes filles survenue depuis les années 70, et jusqu'à aujourd'hui, dans les établissements d'enseignement postobligatoire (Collège, Ecole supérieure de commerce, Ecole de culture générale principalement) explique en partie le recul du nombre des apprenties.
- 5. En 1997, selon la statistique de placement de l'OOFP, un tiers des jeunes placés en apprentissage provenaient directement d'un établissement d'enseignement postobligatoire (fréquenté au 31

- décembre 1996), alors que 15 % d'entre eux seulement provenaient du cycle d'orientation.
- 6. Ce sont principalement les effectifs d'élèves de l'Ecole de culture générale et de l'Ecole supérieure de commerce qui progressent depuis les années 80, alors que ceux de l'Ecole d'ingénieurs stagnent, voire régressent durant cette période.
- 7. L'art. 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle permet à des personnes, justifiant d'une pratique de la profession d'une durée d'une fois et demie celle de la formation, de se présenter à l'examen de fin d'apprentissage. Cette possibilité est par exemple fortement utilisée dans la profession de maçon.

8. Cf. J. AMOS «L'entrée en apprentissage : nouvelles modalités » paru dans « Panorama », Revue de la Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle (N°29/ octobre 1994).

Pour plus de renseignements contacter Eric Decarro: 022 327 70 44 E-Mail: Eric.decarro@dip.etat-ge.ch SRED

Adresse postale: 12, Quai du Rhône, 1205 GE. Tél.: 327 57 11, Fax: 327 57 18 Adresse électronique: Http://agora.unige.ch/sred